

Séance du 10 janvier 2019 du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

Délégation départementale de l'Essonne

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

- Présentation du Comité départemental de coordination des actions en santé et sexualité (CDCESS).
- Audition de Christine Bellot-Champignon recrutée comme Coordinatrice du Guichet d'Accueil et d'Accompagnement des Réclamations en Santé (GARRS), expérimentation effective au 1^{er} janvier 2019.
- Point CPTS

Le quorum est atteint pour la 1^{ère} séance de l'année 2019, du Conseil territorial de santé de l'Essonne :

- 35 membres présents dont 18 titulaires et 17 suppléants
- 16 membres excusés.

La séance est ouverte par Philippe NASZÁLYI, président du Conseil territorial de santé de l'Essonne à 9h40.

Ont demandé à être excusés :

Mesdames, Dieu, Ergand, Marhuenda, Maugourd, Raffestin
Messieurs, Di Tommaso, Fouquet, Henry, Lavaud, de Montgolfier, Le Floc'h, Rasoloson, Raymond, Schmidt, Simonnot, Yassef

Informations communiquées par le Président

Le président remercie les présents pour leur présence et félicite Madame VALÉRO pour son élection comme Maire déléguée d'Evry et 1^{ère} adjointe d'Evry-Courcouronnes, mandat qui s'ajoute à celui qu'elle exerce à la Communauté d'Agglomération en charge de la santé.

Il présente Natacha HIOLIN, directrice de la Ligue contre le Cancer de l'Essonne, qui avec le DR GAUTHIER, le président de la Ligue, ont demandé à devenir membre du CTS

Il remercie le Dr Jean SIXOU, psychiatre à Barthélemy-Durand qui est présent ce jour.

Il informe que Christine BELLOT-CHAMPIGNON a quitté ses fonctions chez Trisomie21 pour prendre le poste de Coordinatrice du Guichet d'accueil et d'accompagnement des réclamations en santé, de facto elle quitte son poste le CTS.

Il annonce également, la nomination du Dr Olivier HENRY en remplacement du Dr Jean-Guy PERILLIAT.

Julien GALLI, Délégué départemental de l'Essonne présente ses vœux aux membres du CTS et annonce la nomination Julien DELIE en tant que Délégué départemental adjoint.

Julien DELIE, présente également ses vœux en précisant qu'il poursuivra les réflexions menées dans les projets en cours (PTSM, soins non programmés, filières gériatriques...) en sus des sujets transversaux qui relèvent de la direction de la délégation.

1/ Présentation du Comité départemental de coordination des actions en santé et sexualité (CDCESS).

Le Président remercie tout particulièrement le Comité départemental de coordination des actions de communication à la santé et à la sexualité appelé le CDCESS d'avoir accepté au pied levé de présenter ses actions au Conseil, ce matin. Ce Comité qui est une des grandes richesses de l'Essonne est rattaché à la Direction de la PMI santé.

C'est Dr Claudette Buisson, Directrice de la protection maternelle et infantile et de la santé du département et membre du CTS et Madame Véronique Le Ralle, Coordinatrice chargée du CDCESS (éducation à la santé et à la sexualité) qui vont présenter les réalisations du CDCESS.

Elles précisent que ces travaux sont menés en partenariat avec l'Education nationale et l'ARS depuis 10 ans. Elles ajoutent que l'Essonne propose une séance d'éducation à la sexualité pour toutes les classes de 4^{ème} du territoire.

Elles informent que l'Essonne a été entendue par une Délégation interministérielle, au sujet de la mise en œuvre des missions de la PMI, car chaque département applique la Loi de santé différemment. Cette mission s'est intéressée aux différentes actions de prévention en matière de sexualité chez les jeunes, l'enfant et, pour la régulation des naissances, chez la mère.

Diaporama

Le CDCESS, c'est quoi ?

- Des actions d'éducation à la santé sexuelle sur le territoire essonnien auprès des jeunes adolescents du milieu ordinaire, des jeunes en situation de handicap, des personnes vulnérables et des personnes prostituées
- Un ouvrage support « questions d'ados »
- Des actions de formation auprès des professionnels en résidentiel
- Des temps de réflexion et des interventions auprès de professionnels encadrant des jeunes vulnérables
- Des interventions auprès de structures de personnes en situation d'handicap
- Des journées annuelles avec débats, postures, comportements, éclairages de terrain

Le CDCESS : Concepts et Outils

Le CDCESS : Concepts et Outils



Festival d'Igny



Les mamans formidables

Action des pairs



Théâtre Forum



Le CDCESS : des outils innovants adaptés à l'Essonne

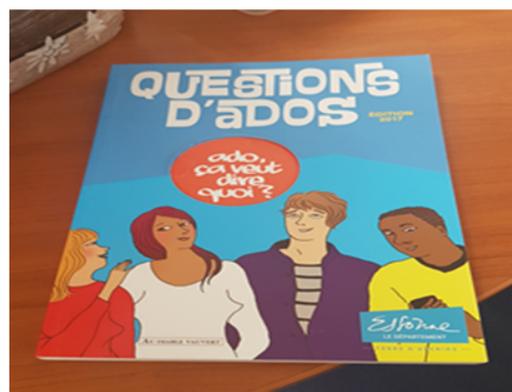


Le camion « Tout SEXplique ! En route vers la santé sexuelle »

Il est adapté à l'accueil de tous les publics et peut se déplacer sur le territoire essonnien.

Ouvrage « Questions d'ados »

Adapté aux adolescents, avec des paroles de professionnels, de parents, de jeunes et validé par un conseil de jeunes

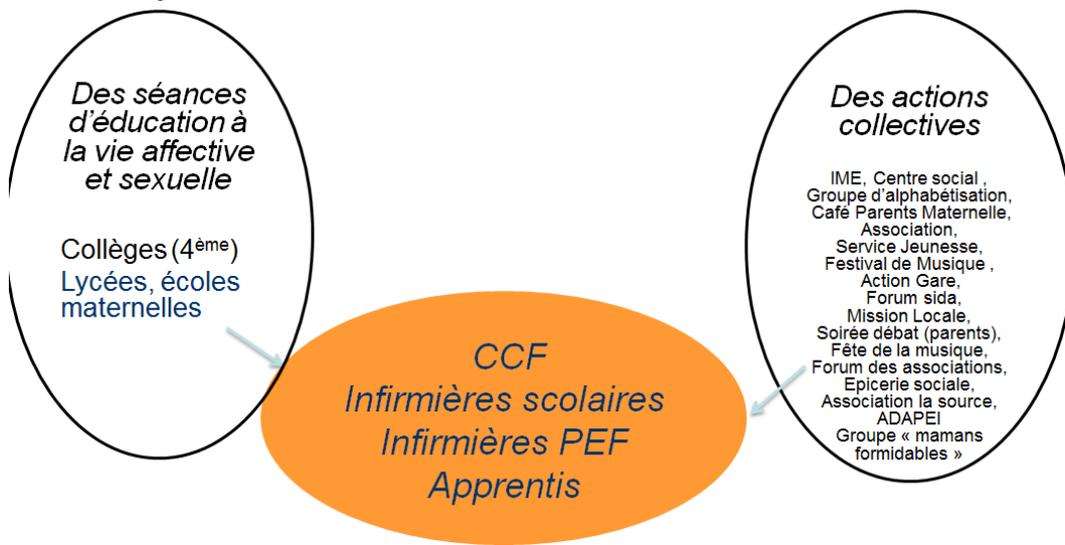


Le camion « Tout SEXplique ! En route vers la santé sexuelle »

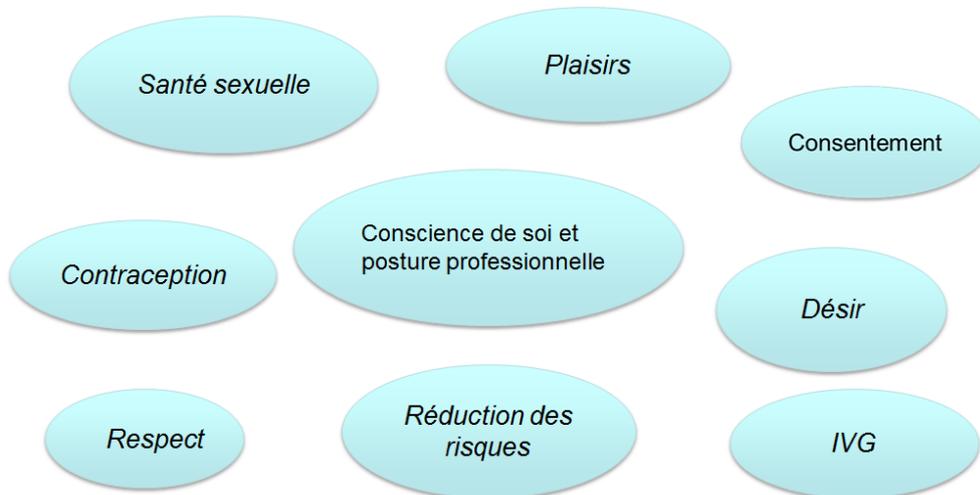
Il est adapté à l'accueil de tous les publics et peut se déplacer sur le territoire essonnien.

Le CDCESS : par qui et pour qui ?

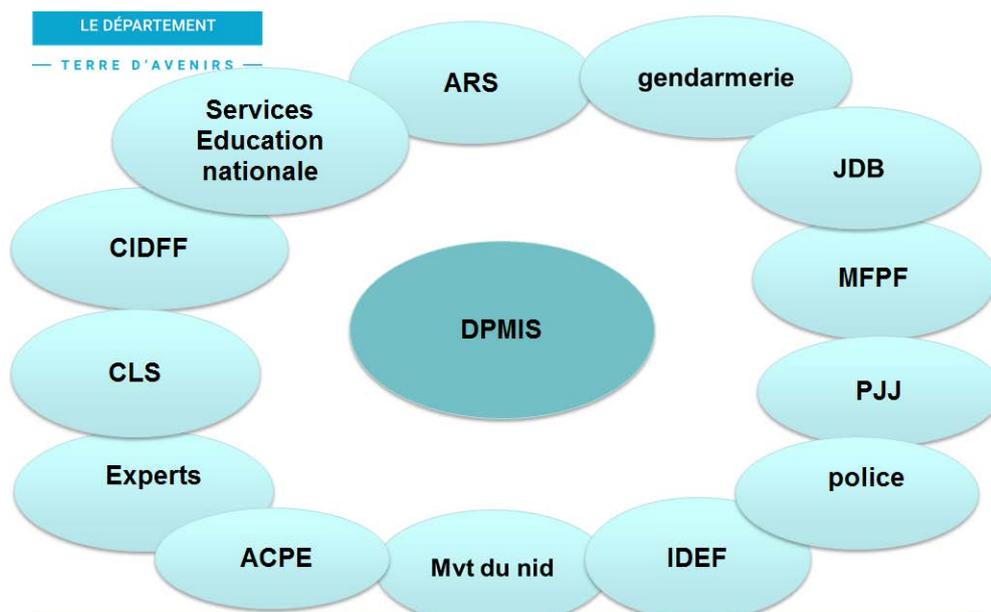
Diversité des actions d'éducation à la santé sexuelle au niveau départemental par la DPMIS :
 +/- 17 000 jeunes rencontrés



Le CDCCESS : quels thèmes ?

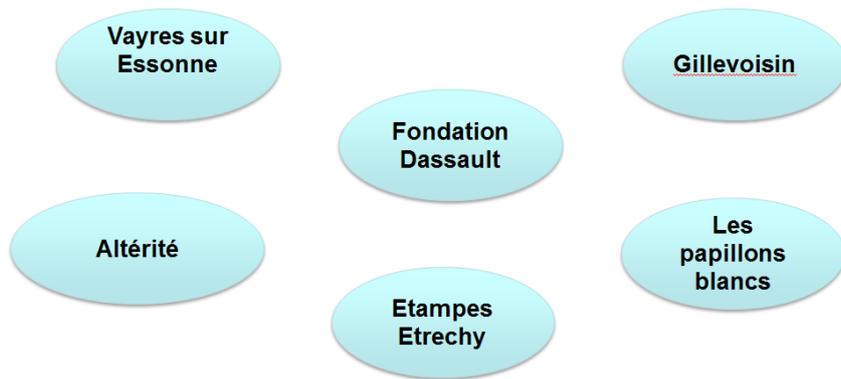


Le CDCCESS : c'est qui ?



Le CDCCESS et le handicap

Où comment aborder le thème de la sexualité dans le monde du handicap ?



Les actions du camion : En 2017 : Inauguration du « Tout SEXplique »

36 actions à ce jour pour aller à la rencontre des essonniens jeunes adolescents du milieu ordinaire, jeunes en situation de handicap, personnes vulnérables et personnes prostituées

Lieux :

- Gares
- Services jeunesse
- Centre éducation fermé
- Fête départementale des agents
- Forums des associations
- EPNAK, IME
- Festivals
- Marchés (action de vaccination)
- Collèges
- Accueil éducatif
- Lieux de prostitution en Essonne

Les actions du CDCESS en 2018

- Des Intervisions (espace de dialogue interprofessionnel favorisant un regard décalé sur des situations déstabilisantes et les questionnements)
- Education à la sexualité en maternelle aux Ulis et à Grigny
- Le consentement : « consentir renvoie à la question de l'autorisation. Deux axes traversent la notion de consentement : l'acceptation totale et réfléchie d'une valeur reconnue et l'acte libre de la pensée »
- Agir contre la prostitution des mineurs
- Théâtre Forum
- Pratique Attentionnelle Active

Les actions nouvelles du CDCESS en 2018

- Nouveautés départementales en matière de consultation
- Ouverture d'une permanence « accompagnement des professionnels et des jeunes sur le miche tonnage » au centre de santé sexuelle à Massy : Tél. : 01 69 20 88 87
- Ouverture d'une consultation de victimologie au Centre départemental de prévention et de santé (CDPS) à Etampes : Tél. : 01 64 94 53 99
- Rencontre avec les partenaires locaux
- Réunion avec les structures :
- Contrat local de santé
- Atelier santé ville

Le CDCESS : un dispositif qui reste innovant et qui s'intègre aux actions essonniennes

L'Essonne est un des départements les plus engagés de France, en matière d'éducation à la santé sexuelle positive

Une volonté de mettre en place des centres de santé sexuelle, regroupant les publics des CeGIDD et des CPEF

Une réflexion sur le thème de la sexualité pour tous comme un droit humain, dans sa dimension positive et non par le prisme du risque

Dans le cadre des schémas structurants du Département

- Le schéma départemental de la santé
- Le plan départemental du handicap

L'Essonne est un modèle de bonnes pratiques cité dans le rapport sur l'éducation à la sexualité publié par le Haut Conseil à l'Égalité des Femmes et des Hommes.

« avec une éducation à la santé sexuelle positive adaptée aux adolescents d'aujourd'hui qui seront les citoyens responsables de demain et des actions de prévention pertinentes pour agir contre les violences, faciliter le respect, la reconnaissance de soi et des autres ».

Philippe NASZÁLYI remercie les deux intervenantes pour cette présentation de qualité et donne la parole à la salle.

Dr Jean SIXOU, commente en citant le problème des aidants sexuels interdits en France qui étonne les personnes placées en Belgique. Il témoigne de son expérience de mise en place de lieux de rencontres entre patients y compris entre établissements et la mise à disposition d'objets sexuels.

Franck ZANIBELLATO (Suppléant – Collège 1A représentant les établissements professionnels et offreurs des services de santé) félicite le CD 91 pour ce travail qui, selon lui, prouve que les anciens n'ont pas toujours raison. Il ajoute que l'assemblée du CTS connaît les enjeux de la question et comprend que la sensibilisation précoce soit utile

Julien GALLI explique que ce travail long sur 10 ans porte aujourd'hui ses fruits en termes de réflexion et d'étayage méthodologique ce qui est une force. Cela est facilitateur pour mener des actions dans ce domaine sensible.

Nathalie CHARBONNIER (Suppléante – Collège 1D représentant les professionnels de santé libéraux – Sages-femmes) explique que les professionnels de santé sont engagés dans le projet « handigynéco » aux côtés de l'ARS. Elle propose que le CDESS soit également partenaire car il pourrait apporter une véritable plus-value sur la prévention et l'éducation notamment envers les libéraux.

Jean-Claude GALINAND (Titulaire – Collège 2C représentant les usagers - associations de retraités et personnes âgées) évoque les chorales d'enfants qui seraient une cible importante des prédateurs sexuels. Il propose de leur proposer ces actions.

Mme Véronique LE RALLE : répond que les enfants des chorales sont déjà ciblés par ce travail car il est mené également avec les parents (conférences soirées, débats, réponse aux sollicitations). Elle relève que l'intérêt de favoriser la verbalisation est fondamental et que l'enfant doit pouvoir dire « non ». La question de l'autorité est une réalité qui se pose même chez les adultes.

Marie-Catherine PHAM (Titulaire – Collège 1C représentant les Organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et Présidente de la Commission spécialisée en santé mentale du CTS 91) remercie les intervenantes pour la qualité de la présentation et des actions menées. Elle

pointe l'intérêt de connaître les ressources disponibles sur le territoire, de développer le travail avec la maison des adolescents. Plus globalement, elle souhaite développer des partenariats sur la question de l'accompagnement psycho traumatique. La notion du consentement pose des questions sur sa réciprocity et sur son expression. Elle évoque également la question de la désinhibition médicale et des responsabilités des soignants ainsi engagée.

Christine TRIOLLET (Suppléante– Collège 1B représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux) évoque le problème de la sexualité en ESMS PH. Elle repère deux obstacles : la peur des professionnels pour répondre à cette question qui se traduit par la pose d'interdits pas toujours légitimes au regard des droits fondamentaux, et la peur des familles de la sexualité et de sa reproduction du handicap. Elle témoigne de castrations déguisées en appendicites, présentée par les familles comme acte citoyen. Elle ajoute que les formations sont proposées mais qu'elles ne recueillent pas forcément l'adhésion. Elle pointe la difficulté de faire évoluer les règlements intérieurs dans la mesure où ils sont soumis à la validation des parents (membre du CVS). Elle conclut par le constat que la pornographie est une ressource d'initiation pour les jeunes et que cela pose des questions sur la capacité de la société à proposer d'autres sources d'initiation.

Mme Véronique LE RALLE répond que le porno interroge sur les ressources d'information disponibles pour les jeunes afin de répondre à leur vraie interrogation. : « Comment faire concrètement ? ». Elle ajoute que la pornographie comme les autres formes de violence est à traiter sans tabou avec les jeunes.

Julien DELIE – Délégué départemental adjoint

Les faits présentés de castration déguisées sont graves et relèvent clairement du pénal. Si en matière de sexualité des questions peuvent faire débat sur la nature de certains enseignements ou des actions à développer, il n'en est pas de même sur ce qui est fermement réprimé par les textes et qui oblige les directions d'établissement. Il souhaite savoir si des suites ont été données à ces situations.

Par ailleurs, il précise que la question de la vie sentimentale et sexuelle a été abordée dans le cadre du PTSM, en cours d'élaboration, d'une part sous l'angle de la déstigmatisation et d'un droit fondamental à la dignité, et d'autre part dans le cadre de la prévention de troubles psychiques qui peut parfois trouver son origine dans des représentations trop moralisantes.

Christine TRIOLLET (Suppléante– Collège 1B représentant les personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux) indique que des signalements ont été faits sur ces cas.

Marie-Catherine PHAM (Titulaire – Collège 1C représentant les Organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et Présidente de la Commission spécialisée en santé mentale du CTS 91) précise que des dispositions reconnaissant le droit à une vie sentimentale figurent désormais dans le règlement intérieur de l'établissement.

Zahira KADA – Responsable du service qualité et démocratie en santé

L'ARS est intervenu au dernier CDESS. Dans les semaines qui ont suivi, beaucoup de questions ont été remontées par les professionnels qui sont confrontés à de vraies questions de mise en œuvre tant au regard de leurs obligations et responsabilités, que des périmètres de leurs professions. Lors de cette intervention il a été rappelé clairement que les aidants sexuels sont interdits en France. Pour autant, il est réducteur de traiter la question de l'accès à la sexualité respectueuse pour tous uniquement par l'appel aux aidants sexuels. En effet, de nombreuses autres pistes sont à explorer tels que les outils de la loi de 2002 en ESMS, le recours aux bons professionnels pour répondre aux questions posées (sexologues, infirmières, gynécologues, conseillers en éducation familiale, etc...), le recours aux produits et matériels existants légaux pour l'appui opérationnel, et plus globalement le travail à mener pour considérer la personne dans son entièreté y compris dans le respect de son intimité quel que soit son âge ou son état physique et psychiatrique. On voit bien que nombre d'outils existent mais ne sont

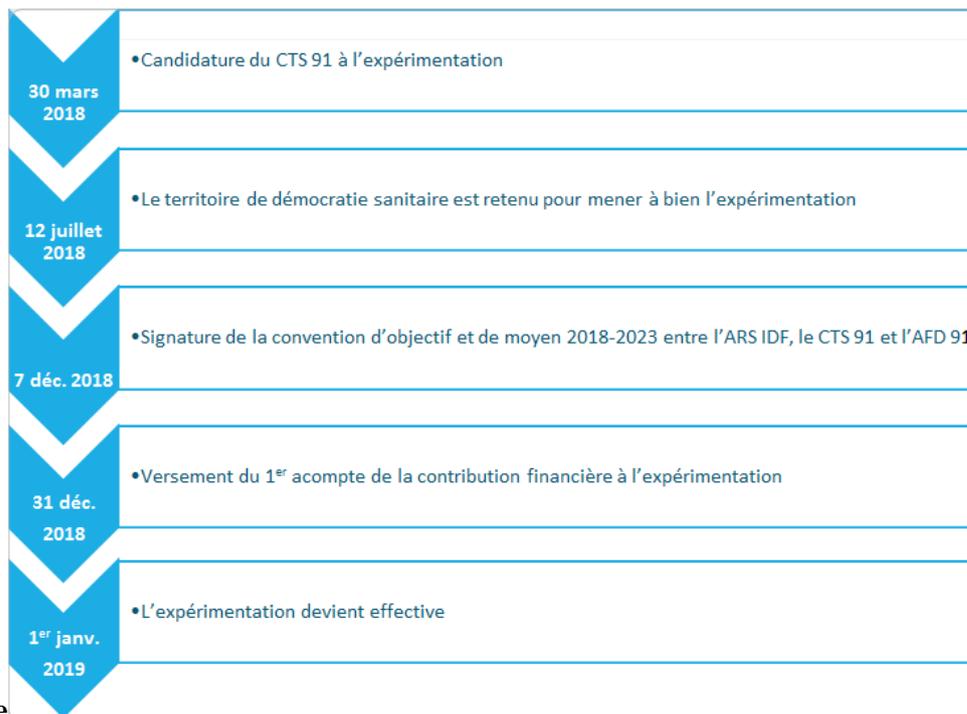
pas appropriés et que les mentalités doivent évoluer. D'où l'intérêt du CDCESS pour promouvoir l'existant légal et accompagner les changements de prisme.

Philippe NASZÁLYI rappelle que la loi doit être respectée évidemment mais que la loi existante sur les aidants sexuels ne doit pas interdire le débat sur le sujet. Il passe la parole à Madame BELLOT-CHAMPIGNON.

2/ Audition de Madame Christine Bellot-Champignon recrutée comme Coordinatrice du Guichet accueil accompagnement des réclamations en santé (GAARS), expérimentation qui devient effective au 1er janvier 2019.

Introduction CTS rappelle contexte réglementaire

Diaporama



Génèse

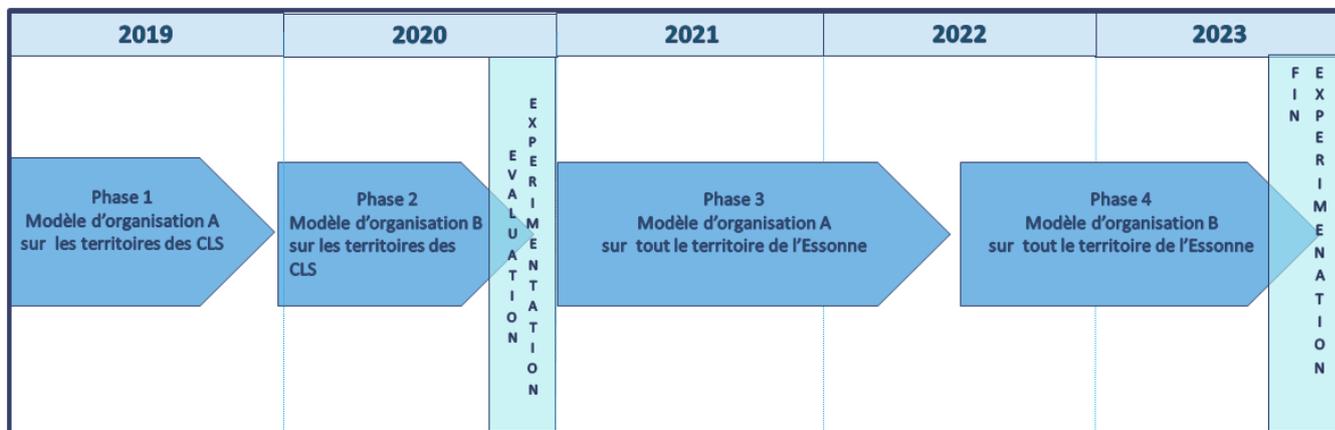
Point de situation :

- Recrutement de la coordinatrice du guichet : effectif
- Recrutement de l'assistant(e) : planifié (2^{ème} quinzaine de janvier)
- Installation physique du guichet : effective
- Mise en place de la gouvernance

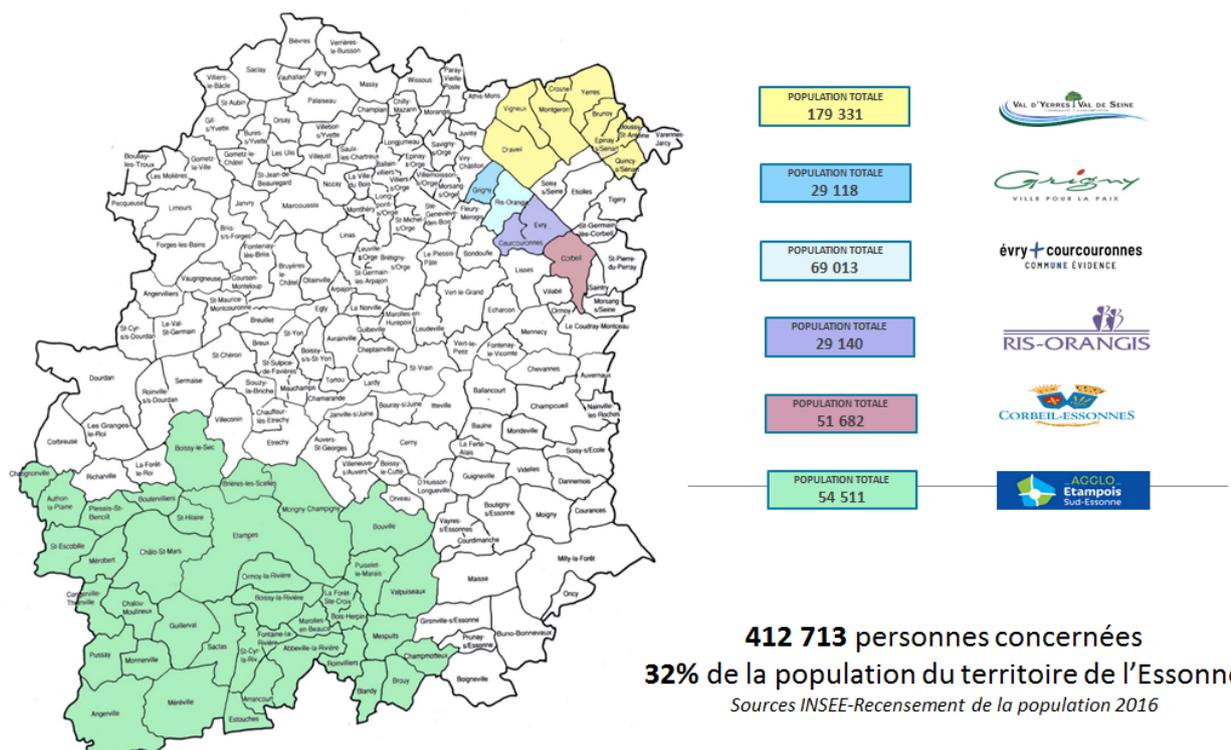
Comité de pilotage : effectif

Comité des partenaires et Comité opérationnel : à planifier

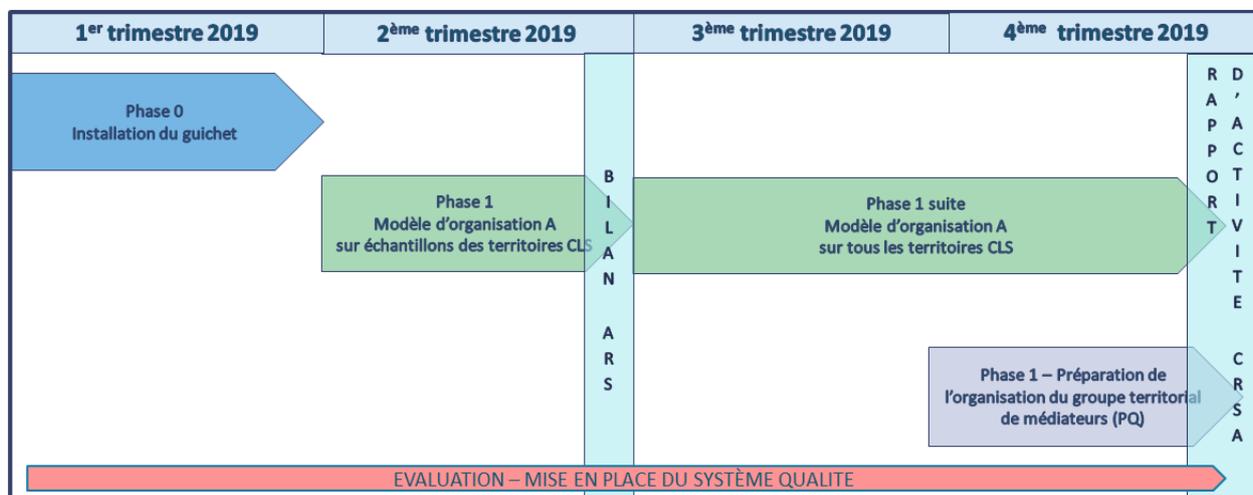
Planning pluriannuel du dispositif



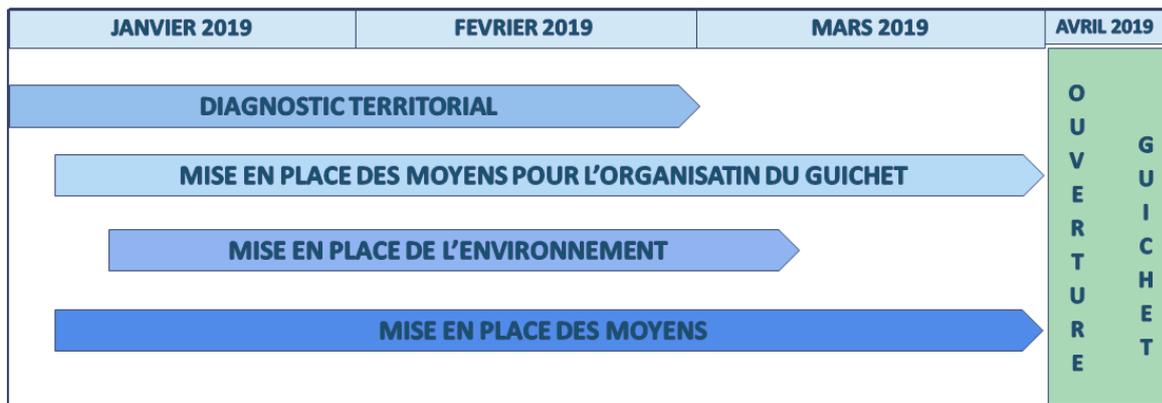
Cartographie de l'expérimentation – Phase 1 & 2



Planning du dispositif – Année 1



Planning de l'installation – Phase 0



Détail des délais d'installation :



DIAGNOSTIC TERRITORIAL Démarrage le 2 janvier 2019 – Fin le 28 février 2019

- Etat des lieux de la démocratie en santé : structures et organisations créées pour améliorer le traitement des réclamations des usagers
- Fonctionnement des structures de traitement des réclamations, plaintes et demandes de médiation en santé sur le territoire
- Statistiques d'activité des structures concernées par les réclamations, plaintes et demandes de médiation en santé



MISE EN PLACE DES MOYENS POUR L'ORGANISATION DU GUICHET Démarrage le 7 janvier 2019 – Fin le 31 mars 2019

- Recrutement assistant du guichet
- Réalisation des protocoles d'échanges avec l'ARS
- Nomination des membres du guichet
- Formation et accompagnement des membres du guichet à une méthode de travail collective
- Formation des collaborateurs du guichet à la réception et à la prise en charge des usagers
- Mise en place de l'environnement : démarrage le 10 janvier 2019 – Fin le 15 mars 2019
 - Construction du réseau des correspondants

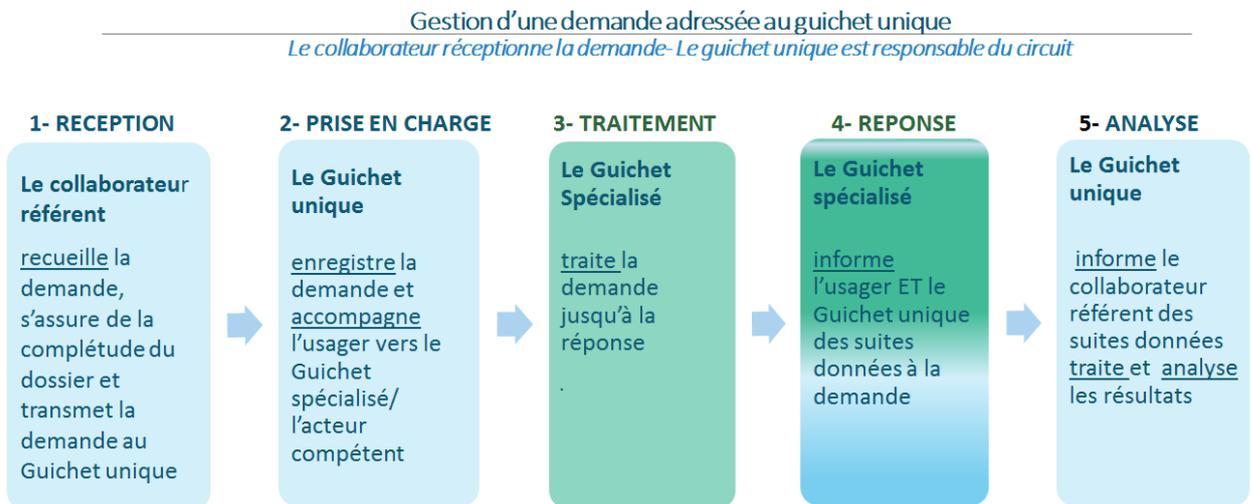
JANVIER 2019	FÉVRIER 2019	MARS 2019	1 ^{ER} AVRIL 2019
DIAGNOSTIC TERRITORIAL			O G U
MISE EN PLACE DES MOYENS POUR L'ORGANISATION DU GUICHET			V I C H
MISE EN PLACE DE L'ENVIRONNEMENT			T I U T
MISE EN PLACE DES MOYENS			R E

MISE EN PLACE DES MOYENS

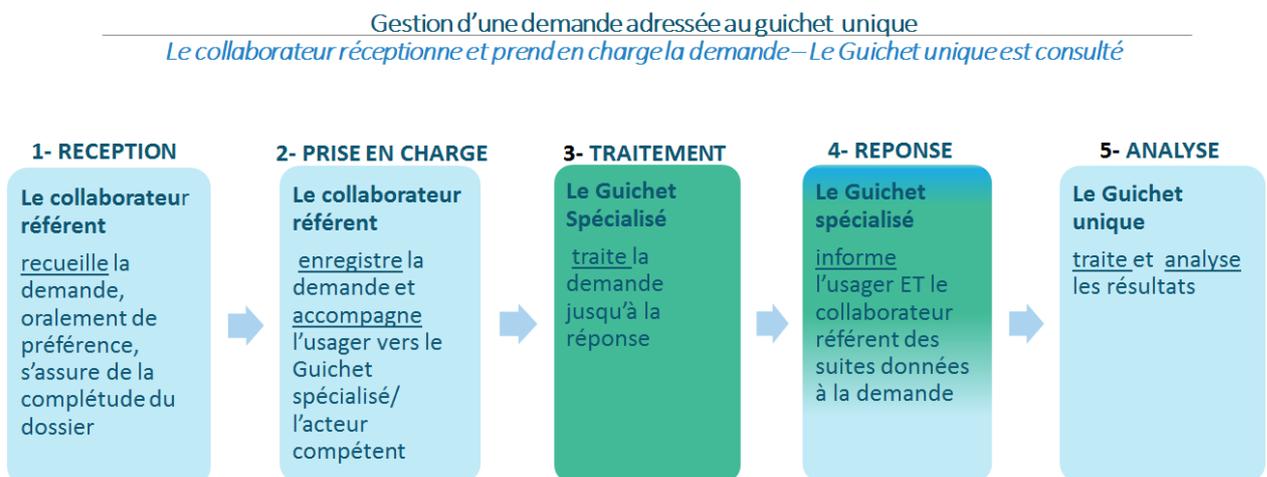
Démarrage le 10 janvier 2019 – Fin le 31 mars 2019

- Installation physique du guichet
 - Appui sur le choix des collaborateurs
 - Ecriture des processus de prise en des plaintes, réclamations et demande de médiation en santé (bibliothèque de scripts)
 - Création d'une nomenclature et d'un outil pour la prise en charge et l'utilisation des données
 - Organisation de la communication sur le dispositif
 - Promotion du dispositif auprès de s professionnels (établissements sanitaires et médico-sociaux, libéraux) et auprès des associations d'utilisateurs
- **Démarrage prévisionnel de l'expérimentation** : Mise en œuvre du dispositif au **1^{er} avril 2019**
 - **Gestion des demandes** : Deux modèles d'organisation dans la gestion d'une demande adressée au guichet

Modèle A :



Modèle B :



- **Acteurs du guichet** : des acteurs à bien identifier
- **Ebauche de lexique des acteurs du guichet** :

NOM	DESIGNATION
Guichet	salariés et membres du guichet
Membres du guichet	membres du CTS ou experts extérieurs, nommés par la « formation spécifique »
Collaborateurs	membres mis à disposition par les structures, ordres, syndicats, associations agréées, ... et bénévoles de la société civile
Correspondants	membres désignés par les structures, Ordres, syndicats, associations agréées, pour orienter vers le guichet ou vers les collaborateurs
Médiateurs	membres proposés par les Conseils de l'ordre, la CPAM, la MDPH, et à terme les PQ
Partenaires	Ordres, Commission de Conciliation et d'Indemnisation, CD, ARS, Défenseur des Droits, Procureur, Centre d'Ethique Clinique, Espace éthique régional, les GHT pour les CDU des hôpitaux, les intervenants pour les relations avec les usagers des autres structures intégrées au GHT dans le secteur public, les établissements privés, MDPH, CPAM, CAF, ...

- **Bien choisir le nom et le logo pour une communication efficace**

Propositions de logos et acronymes

1



2



3



4



5



6



7



8



9



Danielle VALÉRO (Titulaire - représentant des communes – collègue 3^{Eo}, Maire Déléguée d'Evry et Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud-Seine-Essonnes-Sénart exprime sa gêne sur l'acronyme GPS car il signifie également Grand Paris Sud. Elle indique que l'usage de ce sigle risque de porter confusion chez la population qui risque de comprendre que ce guichet gère les réclamations de l'agglomération, ce qui peut avoir pour conséquence de se retrouver avec de nombreuses réclamations autres que sur la santé (déchets, urbanisme, autorisations administratives locales, eaux, tarifs...)

Annie LABBÉ (Titulaire – Collège 2A représentant les Usagers – Associations agréées) regrette l'usage d'un acronyme qui tue le sens. Elle préférerait que le nom du guichet des réclamations en santé soit conservé dans son intégralité.

Vincent CLUZAUD Vice-Président du CTS 91 (Titulaire – Collège 2A représentant les Usagers – Associations agréées) défend le choix n°3 et propose de changer les personnages pour respecter la parité Homme/Femme, et une mise en couleurs plus attirantes.

Christine TRIOLLET observe que le terme « santé » peut renvoyer au sanitaire au détriment du médicosocial et de l'ambulatoire.

Philippe NASZÁLYI explique que santé est ici à prendre au sens de l'OMS, de la charte d'Ottawa. Il propose que de nouvelles propositions soient demandées aux deux agences de communication sollicitées en restant sur « guichet réclamations en santé », et plus de couleurs.

Christine BELLOT-CHAMPIGNON, rappelle que la charte est prévue dans tous les supports de documentation.

Philippe NASZÁLYI remercie l'assemblée.

3/ Point CPTS

Julien GALLI indique qu'il n'est pas opposé au principe de points réguliers CPTS en CTS, mais qu'en l'absence de nouveauté pour ce mois-ci compte tenu des congés de fin d'année, il ferait l'impasse sur la question à ce CTS.

Philippe NASZÁLYI invite les membres à partager une galette et du champagne, pour fêter la signature de la convention d'expérimentation du guichet unique des réclamations en santé.

Prochaines dates des séances plénières du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne pour l'année 2019 :

- jeudi 21 février 2019 suivi du Bureau
- jeudi 21 mars 2019 suivi du Bureau
- jeudi 18 avril 2019 suivi du Bureau
- jeudi 16 mai 2019 suivi du Bureau
- jeudi 13 juin 2019 suivi du Bureau
- jeudi 4 juillet 2019 suivi du Bureau : séance en cas de besoin, mais bureau maintenu
- jeudi 12 septembre 2019 suivi du Bureau
- jeudi 10 octobre 2019 suivi du Bureau
- jeudi 14 novembre 2019 suivi du Bureau
- jeudi 12 décembre 2019 suivi du Bureau

Le Président remercie enfin tous les participants et clôture la séance à 12h10.